

FICHE ANNEXE

FONCTION NUMÉRIQUE – INFORMATIQUE

1/ Contenu de la prestation assurée par la DSI ville de PORTO-VECCHIO :

La Ville prend à sa charge l'ensemble des missions liées à la gestion des systèmes d'information du CCAS.

Le DSI est le référent de la Direction du C.C.A.S. afin de centraliser le suivi de toutes les problématiques et enjeux liés au numérique et en lien avec la structure.

En termes de gouvernance :

- Opère un suivi stratégique du Système d'information du CCAS et apporte une aide à sa gouvernance
- Fournit les informations relatives au suivi du tableau de bord d'impact financier pour le process de mutualisation des SI visant à justifier les versements annuels
- Aide à la définition des besoins, accompagne la mise en place et le suivi :
 - Des moyens de communication : téléphonie, internet, réseau local, mobilité, ...
 - Des matériels informatiques : ordinateurs fixes et portables, tablettes et mobiles, moyens d'édition, serveurs, ...
 - Des logiciels,
 - Des outils de sécurité (pare-feu, antivirus, authentification, sauvegarde,).
- Gère les achats du CCAS en fonction de sa stratégie d'achat et sa nomenclature :
 - Adapte les appels d'offres élaborés au niveau communal pour prendre en compte les besoins du CCAS lorsque le contexte le justifie,
 - Hors passation de marché, organise le recueil des besoins et la mise en concurrence par devis, puis propose une offre à la Direction du CCAS,
 - Constate le service fait, réunit les pièces justificatives.

En termes d'exploitation :

- Réalise le suivi des contrats de service confiés à des opérateurs externes dans le domaine des TIC,
- Tient à jour l'inventaire des matériels et licences affectés au CCAS dans le domaine des TIC,
- Gère le cycle de vie des utilisateurs et des identités numériques :
 - Crée, modifie et désactive les comptes utilisateurs suivant les ordres transmis par la Direction du CCAS,
 - Met en œuvre la politique de confidentialité d'accès aux matériels, aux logiciels et aux données édictées par la Direction du CCAS,
- Élabore et transmet les tableaux de suivi des consommations à la Direction du CCAS.

En termes de support :

- Répond aux demandes d'assistance des utilisateurs au travers de la plateforme de gestion des tickets et des demandes,
- Répond à des demandes exceptionnelles dans le cadre de ses capacités :
 - Prêt de matériel,
 - Astreintes, heures supplémentaires,
 - Déploiement de services temporaires et/ou urgents,

2/ Les prestations non assurées par la DSI :

La DSI ne gère pas :

- La saisie et le suivi administratif des commandes dans le Système d'information Comptable et financier.
- L'archivage des dossiers papiers et des dossiers numériques appartenant au CCAS.

3/ Services pris en charge financièrement par le CCAS :

La règle générale est que chaque dépense pouvant être portée budgétairement directement par le budget du CCAS le sera, dès lors qu'une dépense individualisée sur le CCAS engendrerait un surcoût par rapport au coût de possession relevé au niveau communal, cette dépense demeurera communale et fera l'objet d'un reversement.

Les postes de travail

Les matériels

Le financement des matériels nouveaux liés aux postes de travail, à savoir : les PC, écrans, imprimantes, téléphones fixes, téléphones mobiles et autres matériels spécifiques (serveur, scanner, petits matériels divers, ...).

Le socle de logiciels de base

Le financement du socle logiciel mis en œuvre sur chaque poste de travail à savoir le système d'exploitation, la sécurité (antivirus) et les autres outils permettant la bonne exécution des logiciels et applications.

Le financement des logiciels et utilitaires déployés sur les postes de travail à savoir la suite bureautique, les utilitaires et logiciels.

Les applications métiers

Le financement des applications spécifiquement mises en œuvre pour le CCAS.

Le financement des applications métiers mutualisées entre le CCAS et les services de la ville de PORTOVECCHIO telles qu'énumérées à **l'annexe 1** ainsi que les adaptations de toute nature que ce soit de celles-ci pour satisfaire à la présente convention (y compris expertise externe, formation, ...).

Les infrastructures

Le réseau

Le financement des accès au réseau métropolitain de la Ville ou aux réseaux opérés (fibre, ADSL, etc.).

Le financement de l'accès Internet principal.

Le financement des modifications de câblage en lien avec les besoins du CCAS.

Les moyens de communication

Le financement des services de téléphonie fixe (abonnements, attribution de numéros directs, consommations, ...).

Le financement des services de téléphonie mobile.

Le financement des services de messagerie collaborative.

2/ Coût à prendre en charge par le CCAS :

Les prestations de la ville seront facturées en fin d'année sur la base d'un pourcentage fixé à 5% des charges de personnel de la Direction des Systèmes d'information de l'année N-1.

Annexe 1 : Description de la plateforme de délivrance d'applications métiers

Applications socles

- Téléphonie
- Suite bureautique Microsoft office
- Messagerie collaborative (google Apps, office 365, ...)
- Mails
- Agenda
- Drive
- Chat et Visio
- Serveur de fichiers centralisé
- Serveur et systèmes d'impression / Scan
- R : documents type ressources : modèles, logo, log d'applications, ...
- S : document pour travail collab interservices
- T : documents des services

- U : documents personnels non partagés
- Parapheur
- TDT
- Accès Internet
- Protection firewall avec journal d'accès sur 12 mois
- Hotspot wifi avec enregistrement des log et inscription SMS sur quelques sites

Applications métiers

- Logiciel de gestion de la comptabilité et des finances
- Logiciel de gestion de la Dette
- Logiciel de gestion de la Trésorerie
- Logiciel de gestion de la Fiscalité
- Logiciel de gestion du plan d'eau et de la régie du port de plaisance
- Logiciel de gestion inscription a la crèche, au scolaire et au périscolaire
- Portail citoyens & virtuose agents
- Logiciel de gestion des listes électorales et des scrutins
- Gestion de l'Etat civil
- Gestion des cimetières et concessions
- Gestion du recensement militaire
- Logiciel de gestion des régies « stationnement » et « accès »
- Gestion des parcs d'horodateurs
- Gestion des Pve, FPS et RAPO
- Logiciel de gestion de la taxe de séjour
- Logiciel de gestion de la Commande publique
- Logiciel de gestion des Ressources humaines
- Logiciel de gestion du Temps de travail
- Logiciel de gestion du parc informatique
- Logiciel de gestion de gestion des services supports
- Logiciel de gestion du courrier
- Gestion électronique des documents
- Gestion du cadastre et du droit des sols
- CMS des sites Internet